

**Convention entre le Tennis Club Villars-Gryon
(TCVG) et
Villars Loisirs et Tourisme (VLT)**

TCVG verse à VLT un montant annuel de CHF 2'500.- au titre de forfait pour les prestations suivantes :

1. Utilisation gratuite durant toute l'année des terrains extérieurs et rabais de 20% sur les autres infrastructures de VLT pour les membres détenteurs de la carte Fidélité/Bienvenue.
2. Réservation des terrains extérieurs 48 h à l'avance.
3. Mise à disposition de la halle gratuite avec les 3 terrains pour **deux événements** :
 - a. Tournoi du club au mois de novembre : du vendredi soir à partir de 17h00 au dimanche 20h00.
 - b. Événement « choucroute » : un après-midi de 13h00 à 21h00.
 - c. Les dates sont à communiquer avant le 1^{er} août de l'année en cours.
4. Accès à la cuisine et au bar pour **deux événements**, pour autant que les dortoirs ne soient pas occupés:
 - a. Interclubs, équipe actifs hommes selon plan des rencontres communiqués par le capitaine. Nettoyage à charge du club.
5. Mise à disposition de tables et chaises à l'extérieur pour les rencontres IC.
6. Mise à disposition d'un panneau mural (déplaçable) pour la communication du club (cours juniors, activités club) à gauche en entrant dans la halle, environ 2 x 1 m, vers le cagibi des profs ; affichage contrôlé par les profs de tennis et supervisé par le concierge.

Hors forfait, toute utilisation supplémentaire des infrastructures du Centre des tennis sera facturée **aux tarifs préférentiels** suivants :

- a. CHF 500.-/jour pour les 3 terrains intérieurs et vestiaires (Tournois).
- b. CHF 250.-/jour pour 2 terrains extérieurs et vestiaires (Tournois).
- c. CHF 200.-/jour, pour la location de la cuisine et de l'espace restaurant, nettoyage à charge du club.
- d. CHF 50.-/jour, pour la vaisselle utilisée, nettoyage à charge du club.

La condition, pour les points précédents, est que le TCVG s'engage à **consommer exclusivement toutes les boissons à la buvette de VLT.**

Les termes de cette convention sont valables du 1er juin 2023 au 31 mai 2024, renouvelable annuellement, moyennant un délai de résiliation de 3 mois.

Ainsi fait à Villars, le 17 mai 2023

VLT SA

TCVG

Nicolas Croci Torti
Vice-président

Sergei Aschwanden
Directeur

Jean-Michel Amiguet
Président

Kazem Huber
Vice-président

